

=====

Direction des Finances et des Moyens
Service Budget Marchés

ARRÊTÉ N°101/2019 DU 29 JANVIER 2019

**REPORT DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT 2018 SUR L'EXERCICE 2019
BUDGET TERRITORIAL – DEPENSES ET RECETTES -**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n°345 du 22 décembre 2017 approuvant le Budget Primitif, la délibération n°170 du 03 juillet 2018 approuvant le Budget Supplémentaire, la délibération n°254 du 23 octobre 2018 approuvant la décision modificative n°1, la délibération n°308 du 22 décembre 2018 approuvant la décision modificative n°2 (exercice 2018),

ARRÊTE

Article 1 : Les crédits de fonctionnement en dépenses et en recettes de l'exercice 2018 sont reportés sur l'exercice 2019 à hauteur de :

- **En dépenses** : CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX HUIT EUROS ET QUARANTE TROIS CTS (595 798,43€).
- **En recettes** : DEUX CENT DIX HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (218 500,00 €).

Article 2 : La Direction des Finances et des Moyens de la Collectivité Territoriale et la Direction des Finances Publiques sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmis au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État

Le 30/01/2019

Publié le 30/01/2019

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane LENORMAND

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (*)

(*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.

Annexe à l'arrêté n°101 du 29 JANVIER 2019

Reports de crédits de fonctionnement 2018 - Dépenses et recettes (exercice 2019)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		595 798,43
Chapitre 011 - Immobilisations incorporelles		209 725,00
Nature 611		209 725,00
AMO ASSURANCES NEGOCIATION DES CONTRATS	MARCHE 04/2017 - SAS RISQUE QUALITE	7 935,00
ETUDE SERVICE PUBLIC PETONCLE	MARCHE 44/2017 - FISH PASS	52 940,00
EXPLOITATION DES DECHETS	MARCHE 26/2018 - EVACUATION DECHETS D EMULSION DE BITUME	79 850,00
RAMASSAGE ENSEMENCEMENTS PETONCLES	MARCHE 36/2018 - EXPLOITATION DES COQUILLES	56 000,00
CABLE NUMERIQUE	MAINTENANCE SITE EXPLOITATION CABLE	13 000,00
CHAPITRE 65 -		386 073,43
Nature 6568		223 706,83
FORMATION PROFESSIONNELLE	MARCHE 12/2018 - AFC	11 506,50
FORMATION PROFESSIONNELLE	MARCHE 14/2018 - CACIMA	34 560,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	MARCHE 17/2018 - CACIMA	6 284,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	MARCHE 20/2018 - CACIMA	12 400,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	MARCHE 21/2018 - AFC	15 600,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	ACTIONS INDIVIDUALISEES	132 550,34
SOUTIEN TERRITORIAL	DELIBERATION 86/2018 - MONSIEUR JEAN LOIK KANON	262,13
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 114/2018 - AFC - NOUVEL R	10 000,00
SOUTIEN TERRITORIAL	DELIBERATION 298/2018 - MONSIEUR PATRICI DERIBLE	543,86
Nature 65734		80 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 216/2016 - CCAS SAINT PIERRE - MAISON DE L ENFANT	80 000,00
Nature 6574		82 366,60
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 42/2017 - OPUS ULTRAMARIN	2 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 62/2017 - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	1 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 15/2018 - COLIBRI ET GANESHA	4 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 20/2018 - ACTION PREVENTION SANTE	3 385,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 111/2018 - ASS LES AMIS DU FEU ROUGE	176,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 138/2018 - PRISMEDIA	4 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 160/2018 - CONFERENCE FINANCEUR	886,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 229/2018 - HOCKEY MINEUR	2 600,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 236/2018 - CONFERENCE FINANCEUR	1 448,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 277/2018 - HONG SANG NAE CLUB	8 000,00
SUBVENTION PLURIANNUELLE	DELIBERATION 215/2017 - BUTOKUDENDOJO	9 230,00
CONTRIBUTION FINANCIERE	DELIBERATION 78/2018 - UNIVERSITE DE LORRAINE	7 500,00
CONTRIBUTION FINANCIERE	DELIBERATION 96/2018 - UNIVERSITE BRETAGNE OCCIDENTALE	10 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 245/2018 - FRANCOFORUM	18 000,00
CONTRIBUTION FINANCIERE	DELIBERATION 94/2016 - CACIMA	9 600,00
CONTRIBUTION FINANCIERE	DELIBERATION 13/2018 - CACIMA	541,60
Total crédits reportés - Dépenses/Fonctionnement		595 798,43

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 74 -		218 500,00
Nature 74718		218 500,00
SUBVENTION ETAT FORMATION PROFESSIONNELLE	CONVENTION ETAT / CT DU 25 AVRIL 2018	180 000,00
PARTICIPATION ETAT PIC	CONVENTION ETAT / CT DU 28 SEPTEMBRE 2018	31 500,00
SUBVENTION ETAT RISQUES PROFESSIONNELS	PARTICIPATION COURRIER CNRACL DU 08 DECEMBRE 2017	7 000,00
Total crédits reportés - Recettes/Fonctionnement		218 500,00

Saint-Pierre, le 29 janvier 2019

Le Président,


Stéphane LENORMAND.